

**Procès-Verbal du
Conseil Municipal du 20 mars 2026 à 19h00
Salle du Conseil Municipal**

Nombre de membres : **23**

En exercice : **23**

Participants : **20**

Date de convocation : **16 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville du Bourg d'Oisans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Richard BALME**, doyen de l'assemblée

Etaient présents : Bruno AYMOZ, Lucia ROMANITA, Lionel RUINAT, Barbara LAVERROUX, Olivier HUGONNARD, Perrine TICHIT, Willy DUPONT, Richard BALME, Corinne LEWIS, Serge GALMARD, Guy VINCENT, Sidonie BEAUVAIS, Frédéric DUROULE, Ariane WEBER, Jannice GAYRAUD, Jordan GOUILLARD, Patrick PUISSANT, Vincent RODELLAS, Renée JOUVENCEL, Romane MORIAUD-SALVETTI

Excusés avec pouvoir :

Myrtille BERENGER a donné pouvoir à Bruno AYMOZ

Bibiane ISSENHUTH a donné pouvoir à Barbara LAVERROUX

Guy VERNEY a donné pouvoir à Patrick PUISSANT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. **Madame Barbara LAVERROUX** a été désigné pour assurer cette fonction.

Date d'affichage : **04 mai 2026**

Monsieur le Maire donne la parole au secrétaire de séance pour procéder à l'appel des conseillers municipaux présents.

Le quorum étant réuni, la séance du conseil municipal peut se tenir.

2026- 015 - Election du Maire

Rapporteur : Richard BALME, doyen,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la délibération qui est l'élection du Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Richard BALME, doyen d'âge des membres présents qui, après l'appel nominal, a déclaré installés Mesdames et Messieurs

Bruno AYMOZ – Lucia ROMANITA – Lionel RUINAT – Barbara LAVERROUX – Olivier HUGONNARD – Perrine TICHIT – Willy DUPONT – Richard BALME – Corinne LEWIS – Serge GALMARD – Guy VINCENT – Sidonie BEAUVAIS – Frédéric DUROULE – Ariane WEBER – Myrtille BERENGER – Jannice GAYRAUD – Jordan GOUILLARD – Bibiane ISSENHUTH – Guy VERNEY – Patrick PUISSANT – Vincent RODELLAS – Renée JOUVENCEL – Romane MORIAUD - SALVETTI

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2121-5 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)0
d. nombre de suffrages déclarés blancs5
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]18
f. Majorité absolue10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Bruno AYMOZ	18	DIX HUIT

Monsieur Bruno AYMOZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2026 – 016 : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Bruno AYZOZ, Maire,

Sous la présidence de Monsieur Bruno AYZOZ, élu Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit six (6) adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints à six (6).

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à **six (6)** le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

2026 – 017 : Election des adjoints

VU les articles L. 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération N° 2026-016 en date du 20 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints au Maire

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, liste qui doit respecter une parité stricte et alternée.

CONSIDERANT qu'à l'issue de ce délai, le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

CONSIDERANT qu'il a ensuite été procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)23
b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)1
c. Nombre de suffrages déclarés blancs5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]17
e. Majorité absolue9

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lucia ROMANITA	17	DIX-SEPT

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Lucia ROMANITA, à savoir :

- Madame Lucia ROMANITA, 1^{ère} adjointe
- Monsieur Lionel RUINAT, 2^{ème} adjoint
- Madame Barbara LAVERROUX, 3^{ème} adjointe
- Monsieur Olivier HUGONNARD, 4^{ème} adjoint
- Madame Perrine TICHIT, 5^{ème} adjointe
- Monsieur Willy DUPONT, 6^{ème} adjoint

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Romane MORIAUD-SALVETTI** qui souhaite intervenir sur le rôle et la place de la minorité au sein de ce conseil municipal, avec la volonté d'être dans une approche constructive et non dans une opposition systématique.

Monsieur le Maire intervient en fin de séance pour présenter les perspectives d'action de son équipe en ce début de mandat, notamment au travers des échéances proches (accueil du tour de France au cours de cet été).

Il souhaite remercier les électeurs pour la confiance accordée au travers de cette élection, mais également l'ensemble de ses colistiers qui ont œuvré au cours de cette campagne électorale et notamment celles et ceux qui n'ont pas été élus.



Fin de la séance à 19h46

Secrétaire de séance,

Barbara LAVERROUX

Le Maire,

Bruno AYMOZ